SUPERDAEX



Mise à jour: 06/2015

Nettoyant décrassant sols à haut pouvoir émulsifiant. Spécial traces noires



CONDITIONNEMENTS

Réf: i531 Bidon - 4 x 5 L

Réf: i532 Tonnelet - 20 L

Réf: i533 Fût - 220 L

DESCRIPTION

Nettoyant industriel puissant spécial sols lisses ou peints. Nettoie en profondeur, dégraisse les sols, enlève les émulsions. Non moussant.

UTILISATION

Idéal pour enlever les traces noires de roues de chariots, pneus, de semelles en élastomère de chaussures. éraisses... Émulsionne rapidement les graisses industrielles sur sols cimentés, carrelés ou peints*. Permet la remise en état de sols de gymnase (*). Sols en ciment, parkings, sols peints, carrelages, gerflex, linoleum, grès...

Applications:

MONOBROSSE, FAUBERT, AUTOLAVEUSE.

Dilution: 2 à 5 % dans l'eau en usage manuel ou mécanique.

Rincer à l'eau dans le cas de lavage manuel ou d'utilisation sur des émulsions.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

- Aspect : liquide fluide

- Densité à 20°C : 1,015 ± 0,005

- Couleur: bleue - pH à l'état pur : > 12

- Odeur : caractéristique du butyl glycol

- Solubilité : totale dans l'eau

NATURE CHIMIQUE

· Trioxosilicate de disodium

· Sel d'EDTA

· Tensio actif amphotère

· Dispersant

· Amine

· Butyl glycol

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur www.aexalt.net).

Ne pas mélanger à d'autres produits. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. (*) Faire un essai au préalable sur une partie cachée du sol afin de vérifier la compatibilité du produit avec la surface à traiter. Prendre toutes les précautions pour ne pas projeter le produit sur les papiers peints et tissus d'ameublement. Ne pas employer sur des surfaces en cuivre, laiton ou aluminium. Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE

Selon: le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (correspond à l'étiquetage dit « CLP »). Etiquetage: SGH05; H314.

TRANSPORT ADR

Soumis

CODE DOUANIER

3402.90.90

Produit à usage professionnel

DANGEREUX - Respecter les précautions d'emploi.

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient en gager notre responsabilité quand aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.



